

<b>YOGA DU RIRE</b> <b>Début des cours le vendredi 12 septembre</b>	<b>120 €</b> <b>30 séances</b>
Où ?	Salle du Val de Maine
Quand ?	Vendredi 16h30-17h30
Professeur	Marie-Pierre Baranger
Responsable	Marie-Christine Terrien 06 83 02 55 31

**L'adhésion à Familles Rurales est obligatoire** pour participer à cette activité.

J'ai rempli le bulletin et j'y ai joint un chèque de 28 € (ou 36€ si je n'habite pas Bouchemaine)

Si vous participez à plusieurs activités, à laquelle avez-vous remis le bulletin d'adhésion ? .....

Civilité	Nom en majuscules	Prénom en majuscules	Date de naissance
Monsieur			
Madame			

Adresse:.....

Code postal ..... Ville .....

**Téléphone portable** (indispensable pour l'envoi de SMS).....

Téléphone fixe .....

**Adresse mail** (écrire très lisiblement en insistant sur les tirets et les points)

Faire le chèque à l'ordre de « <b>AFR Bouchemaine</b> »		
1 chèque de .....	2 chèques de .....	3 chèques de .....

## Droit à l'image

J'autorise l'association Familles Rurales à prendre des photos ou à faire de courtes vidéos pendant les activités. Celles-ci pourront être utilisées lors de l'Assemblée générale, pour illustrer le site ou la plaquette annuelle ou le journal municipal. En aucun cas, elles ne seront diffusées sur les réseaux sociaux.

oui      non

Date

Signature

## Inscriptions

Les dossiers sont à remettre, remplis et signés, à la responsable de l'activité avant la fin du mois de septembre. Vous trouverez la fiche d'adhésion et la fiche d'inscription sur le site Internet **Familles Rurales Bouchemaine**. Il y aura des fiches d'inscription à disposition au moment des cours, pour les personnes qui n'ont pas d'ordinateur.

## **Le dossier devra comporter**

- **le bulletin d'adhésion** avec un chèque de 28 € agrafé en bas, à gauche (36€ pour les familles hors commune)
- 
- **la fiche d'inscription** à l'activité avec le chèque de règlement, agrafé en bas, à gauche

*Ces 2 chèques étant traités par des services différents, merci de ne pas faire de chèque groupé*

**Les chèques seront déposés en banque la 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre**